

# FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE



## PRÉVOIR LA PUBLICATION ET LE CONTRÔLE CHAQUE MOIS DES DÉPENSES DES CANDIDATS ET DES PARTIS POLITIQUES EN PÉRIODE D'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Malgré une législation des plus avancées en Europe, la multiplication des affaires politico-financières ces dernières années révèle d'importantes défaillances en matière de financement de la vie politique. Garantir le principe d'égalité entre les candidats en empêchant que l'argent – seul – ne fasse l'élection est pourtant un principe essentiel de notre fonctionnement démocratique. C'est pourquoi les candidats sont tous soumis aux mêmes règles de plafonnement des dépenses, qui leur permet de bénéficier d'un remboursement conséquent de l'État à la condition que ces règles soient bien respectées. Or aujourd'hui, si la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), autorité en charge du contrôle des comptes des partis et des campagnes, a la possibilité de pointer du doigt certaines incohérences, elle n'a ni les moyens juridiques ni les moyens humains pour appréhender l'ampleur exacte des occultations et éviter ainsi un nouveau scandale.

### LE CHIFFRE

Pour lutter contre la corruption, 41% des français jugent très efficaces un encadrement plus strict du financement de la vie politique (Sondage Harris Interactive pour Transparency France / Tilder)

### ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES

Aux États-Unis, la *Federal election commission* (FEC) publie sur son site internet l'intégralité des sommes récoltées et des dépenses effectuées par chaque candidat à l'élection présidentielle et aux élections législatives. L'autorité de contrôle rend également public un historique des groupements politiques sanctionnés pour manquement à leurs obligations déclaratives. Cette dynamique de transparence s'accompagne également d'une action de communication, de forums de discussion où les utilisateurs peuvent demander de plus amples informations sur les données diffusées et de visualisation de ces données qui sont téléchargeables en format ouvert, et comparables grâce à des modules en ligne. En Finlande, à la suite des controverses suscitées par le financement de la campagne électorale de 2007, les partis politiques sont tenus de fournir une liste détaillée des dépenses et des sources de financement pendant la campagne électorale. Ils doivent aussi divulguer leurs dons par voie électronique au plus tard le 15e jour du mois civil suivant le mois où la contribution a été reçue, de sorte à garantir la transparence des financements externes reçus.

### NOTRE RECOMMANDATION

**«Prévoir la publication et le contrôle chaque mois des dépenses des candidats et des partis politiques en période d'élection présidentielle »**

Pour éviter que les dépenses qui incombent au candidat ne soient indûment facturées au parti politique, la Commission doit pouvoir réaliser des analyses croisées entre la comptabilité des candidats et celle des partis politiques en disposant de tous les justificatifs nécessaires, et ce pendant la campagne. Avec des moyens humains et des ressources limitées, un contrôle sur place et en temps réel pose toutefois des difficultés matérielles. Pour les dépasser, Transparency France recommande de favoriser une forme de contrôle citoyen via la publication des comptes chaque mois sur le site internet de la CNCCFP, en faisant apparaître, pour chaque dépense, sa nature, son montant et le nom ou la raison sociale du bénéficiaire. Ces données seront librement réutilisables par les citoyens, leur permettant d'aider la Commission dans son travail de vérification en signalant d'éventuelles incohérences.

### POURQUOI ?

- Pour garantir le principe d'égalité entre les candidats
- Pour améliorer la transparence financière des campagnes électorales et assurer aux citoyens le bon usage des deniers publics
- Pour mieux maîtriser les risques comptables, financiers et fiscaux